



Je ne suis pas propriétaire de ma maison

Par **remyzoë**, le **17/08/2016** à **22:00**

belle maman a vendu par licitation un terrain a mr (mon epoux) nous avons construit notre maison dessus
du coup la maison ne m appartient pas
je pensais a porter une clause par preciput mais je viens de lire que cela ne concerne que les biens communs
ou je pense aussi a la communauté universelle
quoiqu il en soit :
que puis je faire pour etre proteger en cas de deces de mon peoux?
jepossede une donation de la toute propriete de tous les biens qui composeront sa succession sans aucune exception et reserve
Mais on vient de me dire qu elle ne sert pas a grande chose vue que le terrain est sa propriété
ma question est : que devons nous faire pour etre protéger
dois je payer une partie du terrain a mon epoux ?
J ai oublié : la vente est au nom de mr mais le montant du terrain a été payé par nous deux
vue que nous etions mariés
je vous remercie par avance
zoe